



Statut Social INAMI





De quoi s'agit-il?

Prime versée, chaque année, par l'INAMI au profit des logopèdes:

- Qui appliquent la convention INAMI
- Dont **plus de 900 prestations** ont été remboursées par les mutuelles pendant l'année
- Qui ont souscrit un contrat sur lequel l'INAMI peut verser la prime



Que vous apporte cette prime?

- La constitution de votre Pension Complémentaire
- Une prime nette ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales



Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

• Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par** :



- ☐ L'INAMI : si le·la logopède répond aux conditions notamment en terme d'activité, l'INAMI finance sa Pension Complémentaire
- Le logopède lui-même dans le cadre de la Pension Libre Complémentaire*
- Accessible aussi bien aux logopèdes indépendant-e-s qu'aux logopèdes employé-e-s conventionné-e-s
- Possibilité d'utiliser l'épargne déjà constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier
- Optimalisation fiscale: les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- Protection complémentaire en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès et prime de maternité
- Vous donne accès à une assurance hospitalisation (DKV) à un tarif très avantageux
- Frais d'entrée parmi les plus bas du marché: 2,95%
- Transparence: le rendement communiqué = le rendement NET accordé
- Taux d'intérêt applicable sur les primes versées en 2024: 2,25% NET + participation bénéficiaire éventuelle**
- Taux d'intérêt garanti applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et révisable annuellement : 0,70% NET en 2024 + participation bénéficiaire éventuelle **



^{*} Le contrat Pension Libre Complémentaire est un produit d'assurance vie branche

^{**} Les rendements du passé ne sont pas une garantie pour le futur

Exemple du capital généré par le Statut Social INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Logopède âgé de 24 ans: prime INAMI 2.937,54 EUR indexée à 2%

	Rendement annuel moyen (en EUR)					
Capital	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
À 34 ans	31.671	32.239	32.822	33.420	34.033	34.661
À 45 ans	72.808	75.995	79.381	82.978	86.801	90.864
À 56 ans	121.024	129.735	139.315	149.860	161.475	174.281
À 67 ans	193.789	212.025	232.772	256.418	283.416	314.294

Jeunes diplômés

Couverture immédiate en cas d'incapacité de travail (si vous signez votre contrat l'année de votre diplôme)

Curalia vous permet de bénéficier d'une couverture "indemnité journalière" en cas d'incapacité de travail (de plus de 30 jours):

> dès la signature du contrat,

> sans attendre le premier versement de l'INAMI qui aura lieu l'année qui suit votre diplôme.

Vous percevrez une indemnité complémentaire à l'indemnité de la mutuelle : une première étape dans la protection de vos revenus.

> EN RÉSUMÉ:

- √ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- √ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- √ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Statut Social INAMI est une des contreparties accordées aux logopèdes qui adhèrent à la convention INAMI »

Des questions? Vous souhaitez une simulation personnalisée? Contactez-nous via info@curalia.be ou via 02/735.80.55

